



## OPÉRATION DE DÉTECTIONS U14 (Joueurs nés en 2010)

### **CONVOCACTION :**

Les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués :

**DIMANCHE 9 JUIN au SC TOULON**  
**Pour un Tournoi amical au stade Bon Rencontre**  
**385 Av ARISTIDE BRIAND 83200 TOULON**

DEPART DE GAP (STADE) : 6H  
SISTERON NORD (AIRE CO VOITURAGE) : 6H45  
MANOSQUE (AIRE CO VOITURAGE) : 7H15  
ARRIVEE A TOULON : 9H

**Ps : Une participation de 5 euros par enfants pour les repas de midi est demandée (à remettre à l'éducateur le jour du tournoi)**

Pour l'organisation du déplacement (points de rdv, parents accompagnants) : contacter Belkacem ZOBIRI 0608326553

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale dûment remplie, d'une gourde et de leur équipement de footballeur.

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu -Technique - rubrique - détection - Cps).

**Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :**

**☎ Fabien MERCADAL (CTD PPF ALPES) 06.83.73.0744. – fmercadal@alpes.fff.fr**

**TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS**

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

*Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.*

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

*Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.*

## Liste des joueurs convoqués :

INTER		DISTRICT
NOM	PRENOM	CLUB
BERTRAND	TOM	GAP FOOT 05
BREMOND	YANIS	GJVD
SHAHKUKHI	SOBHAN	GAP FOOT 05
TURPIN	SACHA	GAP FOOT 05
BERNARD	RAPHAEL	GJAB
SPESSIVTZEFF	KENZO	GAP FOOT 05
OYAGA	KELIAM	GAP FOOT 05
YOKOKURA	SO	GJDV
TAVERNIER	SOWAN	GJDV
BLANC	MATHEO	GAP FOOT 05
DAO CASTES	RAPHAEL	GJDV
HMIMNAT	WALID	EP MANOQUE
ZAIAR	IMAD	GJDV
BOUIHI	MALIK	GAP FOOT 05
GUSTALA	NOHAM	GAP FOOT 05
TAMBORINI	MATTEO	GJMD

### Encadrement :

**Belkacem ZOBIRI et Gérard LETESSIER (membres commission technique)**